

Environnement

Protection de la ressource en eau

- Après avoir défini les secteurs proches du projet réputés sensibles aux modifications de la nappe d'eau souterraine, un hydrogéologue va suivre pendant toute la durée des travaux le niveau d'eau de la nappe aux abords de ces points.
- Une attention particulière a été apportée aux abords de la station de captage de la Touche : l'ensemble de la plateforme routière ainsi que les bassins d'assainissement sont entièrement étanches et permettront d'isoler, en cas d'urgence, les pollutions accidentelles.

Chemin de randonnée

En lien avec le comité départemental de la randonnée pédestre de la Mayenne, le rétablissement de l'itinéraire pédestre « circuit de Moulay » a été étudié afin de maintenir la qualité globale de l'itinéraire mais aussi de permettre aux randonneurs de découvrir les mesures compensatoires environnementales mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

Environnement

Conformément aux engagements de l'Etat, toutes les mesures seront prises afin de réduire et compenser les impacts du projet sur l'environnement.

Ces exigences environnementales seront intégrées aux dossiers de consultation des entreprises. Elles feront l'objet d'un contrôle de leur suivi lors de la phase chantier.

A titre d'exemple, les arbres récemment plantés dans le périmètre de protection du captage de la Touche, qui doivent être supprimés dans le cadre du projet, ne seront pas abattus mais transplantés et replantés aux abords du captage. Les ouvrages hydrauliques seront surdimensionnés et abaissés afin de permettre aux cours d'eaux de refaire leur lit et à la petite faune de traverser en toute sécurité.



Intervenants

Maitre d'ouvrage: Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Pays de la Loire (DREAL) contact : **Damien COURBE**

Maitre d'œuvre: Direction interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIRO) contact : **Bruno LE BORGNE**

Financement

Cette opération fait partie des opérations inscrites au plan de déplacement et de modernisation des itinéraires (PDMI) des Pays de la Loire à hauteur de 36 M€ selon la répartition suivante :

- Etat	50 %
- Conseil régional des Pays de la Loire	40 %
- Conseil général de la Mayenne	5 %
- Communauté de communes du Pays de Mayenne	5 %



Pour en savoir plus sur ce chantier, consultez le site internet de la DREAL www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr (rubrique infrastructures de transport et aménagement)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service intermodalité, aménagement et logement

34, place Viarme
BP 32205

44022 Nantes cedex 1
tél : 02.53.46.57.22
fax : 02.53.46.57.27

Directeur de publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

Conception graphique : mission communication DREAL Pays de la Loire - Juin 2012

RN 162
déviation de Moulay Mayenne
section sud

La fin des fouilles archéologiques annonce le début de la phase opérationnelle de réalisation de la section sud du projet de déviation de Moulay et Mayenne.

C'est avec plaisir que je vous adresse à cette occasion le premier numéro du journal consacré à ce chantier qui s'inscrit dans un projet global de 11 km.

Le projet de déviation de Moulay et Mayenne, reconnu d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat du 14 juin 2002, vous est déjà familier : une première phase a été réalisée avec la mise en service de la section centrale en 2008.

Il permettra à quelques 10 000 véhicules par jour, dont 16% de poids lourds, de rejoindre la RN12 depuis Laval sans traverser les centres bourg de Moulay et de Mayenne. Ce projet repose donc sur des objectifs de sécurité routière, d'optimisation des temps de parcours et d'amélioration de la qualité de vie des riverains.

La deuxième phase, objet de ce journal de chantier, concerne la section sud de la déviation, longue de 4,5 km. Elle comprend un ouvrage majeur, le viaduc, qui traversera la vallée de l'Aron sur 155 m. Transparence écologique et intégration paysagère ont guidé les études de conception de cet ouvrage et l'ensemble de ce projet.

Ce premier numéro est essentiellement consacré à la mise en œuvre des travaux préparatoires : la voie du Petit Mesnil finalisée en 2010, la voie de la Rabottière dont les travaux ont débuté en décembre 2011 et la réalisation au second semestre 2012 de la voie de substitution entre Commer et Moulay.

Je souhaite que ce journal de chantier contribue à une meilleure compréhension de la progression de ce chantier important. Il nous permettra de vous rendre compte des événements importants de la vie de cette opération.

Le directeur
Hubert FERRY-WILCZEK



Archéologie

Des fouilles archéologiques majeures pour la connaissance des villes gauloises

Le chantier de déviation de Moulay Mayenne a permis de procéder, avant tous travaux, à des fouilles archéologiques de grande ampleur, essentiellement sur la commune de Moulay, entre le chemin du Petit Mesnil et le hameau de la Rabottière.

Le diagnostic archéologique réalisé par l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) en 2004, sur les 11 km du tracé de la déviation et sur une centaine d'hectares de terrains agricoles, a permis de découvrir neuf sites archéologiques, dont la moitié remontent à la période gauloise. Un vaste oppidum (ville gauloise) de 135 ha a été mis en évidence à la confluence des rivières de l'Aron et de la Mayenne. Ces recherches ont permis notamment de faire avancer les connaissances des archéologues sur l'organisation des villes gauloises et sur les méthodes constructives utilisées.



fouilles archéologiques du rempart (lieu dit le Petit Mesnil)

Aujourd'hui, les fouilles archéologiques situées sur la section sud sont terminées. Elles seront suivies d'analyses et d'études en laboratoire avant l'établissement d'un rapport de fouilles prévu en fin d'année 2013.

Travaux préparatoires

Après l'inauguration de la section centrale le 9 septembre 2008, la déviation de Moulay-Mayenne, découpée en trois phases, se poursuit par le sud. Elle rejoindra l'actuelle RN 162 au niveau de la commune de Commer après avoir franchi la rivière de l'Aron. Conformément au planning, les premiers travaux relatifs au dévoiement (modification du tracé) de la voie communale du Petit Mesnil sont terminés depuis la fin de l'année 2010. Ces travaux étaient indispensables pour pouvoir réaliser les dernières fouilles situées au niveau du rempart localisé sous la voie communale actuelle.

L'étape suivante concerne la modification du tracé de la voie communale de la Rabottière, indispensable à la réalisation du viaduc sur l'Aron. Le chantier a débuté en fin d'année 2011 et se terminera en juin 2012.

Afin de maintenir la circulation des véhicules pendant les travaux, une voie de substitution va être créée. Elle permettra par la suite le raccordement de plusieurs hameaux et de la RD 509. Le choix de l'entreprise pour la réalisation de cette voie sera fait cet été et les travaux débuteront à l'automne.

Par ailleurs, les études techniques fines des ouvrages d'art sont en cours et les premiers travaux concernant le viaduc devraient avoir lieu fin 2012.



établissement de la voie communale du Petit Mesnil

